

lecture des caractères gothiques et celle des points. Cette dernière, dite de Braille, est une méthode française ; elle a sur les autres ce grand avantage, que les aveugles peuvent s'écrire entre eux, et relire ce qu'ils ont déjà écrit.

On enseigne trois méthodes d'écriture : 1o. Celle des points, que nous venons de mentionner. Chaque lettre est représentée par un ou plusieurs points soulevés qui, suivant leur position, indiquent un caractère de l'alphabet. 2o. L'écriture ordinaire des personnes qui ont l'usage de leurs yeux. Elle se fait au crayon ou à l'encre, mais de façon à produire sur le papier une espèce de rainure. 3o. La troisième méthode nécessite un appareil très-ingénieux, dit " Mécanisme de Faucornet." Il consiste en plusieurs poinçons qui, suivant la manière dont on les fait mordre, forment tel ou tel caractère de l'alphabet. Cette écriture, cependant ne pas se lire au toucher, et l'aveugle ne peut s'en servir que pour correspondre avec les personnes qui possèdent la vue.

M. Rousselot vient d'importer de Paris une presse—caractère de Braille—qui lui coûte \$1,200. Plusieurs des élèves se sont mis à l'étude de l'imprimerie et réussirent fort bien. A l'avenir, l'institut pourra imprimer ses livres.

La sœur Denis a dressé, pour la classe, une carte de géographie, et elle est actuellement occupée à faire un globe terrestre. Sur celui-ci comme sur celle-là, les différentes parties du monde, avec leurs montagnes, leurs plaines, leurs rivières, leurs villes, sont parfaitement indiquées de manière que les enfants peuvent, au toucher, se rendre compte de tout, et bien apprendre leur géographie.

Pour le calcul, on se sert de tables divisées en un grand nombre de petites cases dans lesquelles se placent des chiffres en métal, suivant qu'on veuille faire des additions, des soustractions, etc.

La musique joue un grand rôle dans toutes les institutions d'aveugles. On enseigne ici aux enfants à lire la musique écrite, ce qui, je crois, ne se fait pas aux Etats-Unis ; les notes sont en relief, de manière à pouvoir se lire par le toucher.

Jusqu'à ce jour M. Rousselot n'a reçu du Gouvernement que \$400 d'aide annuelle. On comprend qu'il a dû y mettre du sien, quand on considère qu'il lui a fallu faire les frais de construction d'ameublement, de nourriture pour les sœurs et les élèves, et subvenir à toutes les autres dépenses. Ses ressources sont épuisées, et il est temps que la législature vienne à son aide d'une manière plus efficace, dans cette œuvre qui a pour but l'éducation d'une classe d'enfants si dignes de nos sympathies, et dont la plus grande partie n'ont aucun autre moyen de pourvoir à leur avenir. J'espère donc qu'à la session prochaine, une aide aussi forte que peuvent le permettre nos ressources, sera accordée à M. Rousselot dont le dévouement a été poussé jusqu'aux dernières limites.

Dans cette institution on enseigne aussi quelque métier facile à ces pauvres déclassés de la nature. Les garçons apprennent à garnir en roseau les sièges de chaises, à faire des balais et divers autres objets utiles. Les filles apprennent à coudre, à tricoter, à faire de la dentelle et autres ouvrages du même genre.

ÉCOLES DES SCIENCES APPLIQUÉES AUX ARTS, OU POLYTECHNIQUE.

Pendant l'administration de mon prédecesseur, il a été pris des arrangements avec les commissaires d'écoles catholiques de Montréal, en vue d'établir, dans leur académie du Plateau, une école des sciences appliquées

aux arts et à l'industrie. Afin de fournir l'espace nécessaire, les commissaires ont construit une vaste maison en brique, à plusieurs étages, pour leur cours élémentaire.

Ils se sont procuré tout le matériel nécessaire, et ont engagé les services de professeurs compétents, de façon à mettre l'école sur le meilleur pied possible. Comme on le verra par le rapport du principal, M. Archambault (ce rapport se trouve ci-après), le programme comprend ce qui constitue une véritable école polytechnique.

Le nombre des élèves, jusqu'à ce jour, n'a pas été considérable ; mais les suggestions faites par M. Archambault, avec l'assentiment des commissaires sans doute, de prendre gratuitement un élève dans chaque comté, ne manqueront pas d'obtenir des résultats. Chaque comté devra se faire un honneur d'aider à l'instruction d'un de ses enfants ayant les aptitudes nécessaires, et choisi suivant l'ordre de mérite, après concours.

Qu'on se rappelle bien qu'il s'agit d'ouvrir un horizon nouveau à notre jeunesse et de la préparer à un grand nombre d'emplois pour lesquelles nous manquons tout-à-fait d'hommes compétents. Dans cet âge de chemins de fer où surgissent, chaque jour, des industries nouvelles qui n'attendent que des hommes compétents pour les développer, tout le monde doit comprendre l'importance d'une semblable école et la somme de bien qu'elle est appelée à faire. Au lieu d'être obligé de recourir à l'étranger pour avoir des hommes experts dans toutes les diverses branches d'industrie qui comprennent une foule de spécialités, on trouvera ces hommes chez nous, au grand avantage de notre jeunesse à qui maintenant, ne s'offrent que des carrières déjà encombrées.

Il est incontestable que ce sera également un stimulant pour l'esprit d'entreprise. Quand les capitalistes sauront qu'ils peuvent trouver ici, pour l'exploitation d'une industrie quelconque, un homme sur lequel il leur est permis de compter, ils craindront moins d'engager leurs capitaux dans cette voie. Car il est de fait que l'idée seule de se trouver à la merci d'un étranger, empêche souvent nos capitalistes de s'engager dans des entreprises dont tout le pays pourrait bénéficier.

M. Archambault fait aussi quelques suggestions au sujet de la nomination de personnes capables de surveiller les études et d'examiner les élèves. Il considère aussi qu'il serait avantageux que le département conférât des diplômes ou brevets à ceux qui auraient subi ces examens d'une manière satisfaisante.

Ces suggestions me paraissent excellentes, et j'espère que le gouvernement y donnera suite.

Ecole polytechnique de Montréal.

Rapport à l'honorable ministre de l'instruction publique.

Montréal, septembre 1875.

L'HONORABLE M. DE BOUCHERVILLE,

ministre de l'instruction publique de la province de Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'école polytechnique de la ville de Montréal depuis sa formation en janvier 1874, jusqu'au 1er juillet 1875.

La convention intervenue au mois de novembre 1873, entre l'hon. Mr. Gédéon Ouimet, alors ministre de l'instruction publique, et Messrs. les commissaires des écoles catholiques romaines de la ville de Montréal, pour la formation de l'école polytechnique, ainsi que les allocations faites à la dite école par le gouvernement de la province, m'obligent de donner à ce rapport un assez long développement et à entrer tant dans les détails du fonctionnement de l'école et des progrès des